

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 33 531 354 DT, un actif net de 33 387 922 DT pour 6 401 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 216,048 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016
<u>ACTIF</u>		
<u>Portefeuille-titres</u>		
Actions et droits rattachés		18 401 236
Obligations et valeurs assimilées		4 171 794
Titres OPCVM		1 608 685
	3.1	24 181 715
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		
Placements monétaires	3.2	3 939 523
Disponibilités	3.3	5 410 116
		9 349 639
<u>Créances d'exploitations</u>		
<u>Autres actifs</u>		
TOTAL ACTIF		33 531 354
<u>PASSIF</u>		
Opérateurs créditeurs	3.4	128 577
Autres créditeurs divers	3.5	14 855
TOTAL PASSIF		143 432
<u>ACTIF NET</u>		
Capital	3.6	32 554 677
Sommes distribuables		833 245
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Sommes distribuables de l'exercice		833 245
ACTIF NET		33 387 922
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 531 354

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 12/11/2015 au 31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		652 903
Dividendes	4.1	450 959
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	201 944
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	660 484
<i>Total des revenus des placements</i>		1 313 387
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<438 075>
Revenu net des placements		875 312
Autres produits		
Autres charges	4.5	<42 067>
Résultat d'exploitation		833 245
Régularisation du résultat d'exploitation		-
Sommes distribuables de l'exercice		833 245
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		531 997
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		79 842
Frais de négociation de titres		<62 162>
Résultat net de l'exercice		1 382 922

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

		Du 12/11/2015 au 31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 382 922</u>
Résultat d'exploitation		833 245
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		531 997
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		79 842
Frais de négociation de titres		<62 162>
<u>Distributions de dividendes</u>		-
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>31 905 000</u>
Souscriptions		31 905 000
Capital		31 905 000
Régularisation des sommes non distribuables		-
Régularisation des sommes distribuables		-
Rachats		-
Capital		-
Régularisation des sommes non distribuables		-
Régularisation des sommes distribuables		-
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>33 287 922</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice		100 000
En fin de l'exercice		33 387 922
<u>Nombre de part</u>		
En début de l'exercice		20
En fin de l'exercice		6 401
<u>Valeur liquidative</u>		<u>5 216,048</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>4,32%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FOND

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, dédié principalement aux investisseurs institutionnels, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 10 septembre 2015 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans depuis sa date de constitution soit le 12 novembre 2015.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2016.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fond.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ARTES	96 290	760 129	761 558	2,27%
ATTIJARI BANK	81 629	2 286 019	2 205 371	6,58%
ATTIJARI LEASING	7 802	155 079	153 629	0,46%
BH	86 086	1 462 773	1 557 984	4,65%
BIAT	17 101	1 447 740	1 515 337	4,52%
CITY CARS	31 401	478 952	490 170	1,46%
ENNAKL AUTOMOBILES	27 014	382 966	389 002	1,16%
EURO-CYCLES	30 628	1 040 529	1 252 777	3,74%
LAND`OR	41 894	277 551	398 077	1,19%
ONE TECH HOLDING	88 450	654 575	752 709	2,24%
SAH LILAS	148 405	1 762 088	2 012 075	6,00%
SERVICOM	48 359	392 227	477 545	1,42%
SFBT	132 000	2 668 172	2 505 492	7,47%
SOTIPAPIER	32 117	122 535	131 744	0,39%
STAR	4 327	719 407	519 231	1,55%
UIB	98 073	1 766 869	1 794 540	5,35%
UNIMED	146 120	1 500 208	1 483 995	4,43%
Total actions et droits rattachés		17 877 819	18 401 236	54,88%
<u>B- Titres OPCVM</u>				
TUNISIE SICAV	9 784	1 600 105	1 608 685	4,80%
		1 600 105	1 608 685	4,80%
<u>C- Obligations et valeurs assimilés</u>				
Obligations des sociétés				
CIL 2016-1 CAT A - TF 7,50%	15 000	1 500 000	1 556 712	4,64%
TL 2016-1 CAT B - TF 7,75%	25 000	2 500 000	2 615 082	7,80%
Total Obligations des sociétés		4 000 000	4 171 794	12,44%
Total		23 477 924	24 181 715	72,12%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	22 073 464
Obligations	4 000 000
Titres OPCVM	1 600 105
	<u><u>27 673 569</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	4 195 645	-	4 275 487	79 842
TOTAL	<u><u>4 195 645</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>4 275 487</u></u>	<u><u>79 842</u></u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

<u>Certificat de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTE au 07/06/2017	2 500 000	2 427 762	2 440 309	7,28%
Total BTE	<u><u>2 500 000</u></u>	<u><u>2 427 762</u></u>	<u><u>2 440 309</u></u>	<u><u>7,28%</u></u>
BH au 05/01/2017	1 500 000	1 498 037	1 499 214	4,47%
Total BH	<u><u>1 500 000</u></u>	<u><u>1 498 037</u></u>	<u><u>1 499 214</u></u>	<u><u>4,47%</u></u>
Total certificats de dépôts	<u><u>4 000 000</u></u>	<u><u>3 925 799</u></u>	<u><u>3 939 523</u></u>	<u><u>11,75%</u></u>
Total placements monétaires	<u><u>4 000 000</u></u>	<u><u>3 925 799</u></u>	<u><u>3 939 523</u></u>	<u><u>11,75%</u></u>

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Amen Bank Pasteur	359 005
Compte à terme	5 000 000
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	63 889
R/S à opérer sur dépôt à vue et compte à terme	< 12 778 >
	<u><u>5 410 116</u></u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	124 128
Rémunération du dépositaire à payer	4 449
	<u>128 577</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	11 373
Redevance CMF	2 815
Retenue à la source à payer	667
	<u>14 855</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 12 novembre 2015 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital au 12 Novembre 2015

Montant	100 000
Nombre de part	20
Nombre de porteurs de parts	10

Souscriptions réalisées

Montant	31 905 000
Nombre de part	6 381
Nombre de porteurs de parts entrant	3

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortant	-

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	< 62 162 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	531 997
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	79 842
Régularisations des sommes non distribuables	-

Capital au 31 décembre 2016	32 554 677
Nombre de part	6 401
Nombre de porteurs de parts	13
Taux de rendement	4,32%

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	833 245
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Somme distribuables des exercices antérieurs	-
	<hr/> 833 245 <hr/>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Dividende SFBT	36 722
Dividende EURO-CYCLES	22 400
Dividende ATB	5 200
Dividende STAR	39 808
Dividende BIAT	36 516
Dividende ATTIJARI LEASING	7 000
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	5 850
Dividende SAH LILAS	32 081
Dividende UNIMED	39 407
Dividende UIB	22 755
Dividende SOTIPAPIER	3 623
Dividende ARTES	49 185
Dividende CITY CARS	20 333
Dividende ATTIJARI BANK	122 444
Dividende TPR	5 045
Dividende LAND`OR	2 590
	<hr/> 450 959 <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêt sur obligations et valeur assimilées	201 944
	<u>201 944</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêt sur dépôt à vue	387 022
Intérêts sur certificat de dépôt	273 462
	<u>660 484</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Rémunérations du gestionnaire	421 729
Rémunération du dépositaire	16 346
	<u>438 075</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>12/11/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	30 300
Honoraires du commissaire aux comptes	11 373
Autres frais	394
	<u>42 067</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	205,185
Charges de gestion des placements	< 68,439 >
Revenus net des placements	136,746
Autres produits	-
Autres charges	< 6,572 >
Résultat d'exploitation (1)	130,174
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Sommes distribuables de l'exercice	130,174
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83,112
Frais de négociation de titres	< 9,711 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12,473
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	85,874
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	216,048
Résultat non distribuable de l'exercice	85,874
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	85,874
Distribution de dividende	-
Valeur liquidative	5216,048
 <u>Ratios de gestion des placements</u>	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,62%
Autres charges / actif net moyen	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	4,98%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- De contrôler la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- De Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- De Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de part sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.